



Bulletin municipal Laurenan

Opération Argent de poche : Amélie Dufraud, Valentin Raffray et Valentine Lorand ont signé la charte d'engagement avec la commune

Crédits photos : Mairie de Laurenan, Ouest France

Le kig ya de neu de Laounan



LAURENAN

Compte rendu du conseil municipal du 20/07/2017

Rénovation de la salle des fêtes

Pour entamer les travaux à la salle des fêtes, la municipalité (maitre d'ouvrage) doit recruter une maîtrise d'œuvre (équipe d'architecte, économiste de la construction, bureau d'étude thermique...). Trois grands rôles seront donnés à cette maîtrise d'œuvre :

- 1, Proposer des plans, des scénarios de travaux : de l'esquisse au dépôt du permis de construire
- 2 Lancer la consultation auprès des entreprises pour réaliser les travaux
- 3 Suivre le chantier.

Un premier appel à candidature a été lancé. 8 cabinets ont répondu. 4 ont été sélectionnés sur la base de leurs références pour participer à la 2ème phase de candidature : ils doivent faire une offre méthodologique et financière pour le 04 Septembre et ils seront auditionnés par les élus le 12 Septembre. Lors du Conseil municipal de Juillet, les élus ont peaufiné des points du cahier des charges pour cette maîtrise d'œuvre, cahier des charges travaillé préalablement par Valérie Poilâne-Tabart, maire et Eric godin, adjoint avec l'appui de l'ADAC (agence départementale d'appui aux collectivités)

- les élus demandent à ce que l'architecte étudie la possibilité d'un agrandissement de l'édifice pour y ajouter une salle de restaurant scolaire. Il s'agira d'une première approche afin d'aider le conseil à se positionner : est-ce judicieux à terme pour le chauffage ? ou faut-il au contraire mutualiser au maximum l'existant ? Qu'en est-il de l'acoustique ?
- Egalement, les élus décident d'intégrer dans le cahier des charges l'étude de la mise en accessibilité (pour personnes à mobilité réduite) de la scène et de l'arrière scène : quel coût ?

En parallèle du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, la municipalité doit engager une étude pour estimer les travaux du désamiantage du bâtiment. 2 sociétés ont répondu pour effectuer des prélèvements relatifs à l'amiante : l'entreprise Ecantec de Brest a été retenue pour 1219.50€.

Travaux église

Concernant le descellement d'une pierre près d'un vitrail, l'entreprise de maçonnerie Lefevre a revu son devis et propose d'effectuer ces travaux supplémentaires pour 1938€ au lieu de 3600€ au départ.

La réception des travaux a eu lieu vendredi 28 Juin en présence de l'architecte et d'Eric Godin. L'entreprise de maçonnerie a été sommée de finir les travaux et d'ôter ses échafaudages pour le mercredi 2 Août. Cette entreprise a déjà réalisé un gros ménage qu'ont pu constater Germaine Gourdel et Michel Huet, de la paroisse, présents également à la réception des travaux. L'Église va donc, d'ici quelques jours être ré-ouverte et pourra accueillir le mariage prévu le 12 Août.

Il reste à veiller à une bonne ventilation du bâtiment : c'est pourquoi, il est demandé aux agents communaux d'ouvrir l'église pour aérer régulièrement. D'autre part, l'entreprise de couverture Treussard va intervenir aussi pour la pose de chatières sur la toiture.

Autre point, l'éclairage intérieur doit être revu. Un devis va être demandé.

Une bonne nouvelle : la Région a validé l'octroi d'une subvention de 33 000€ en faveur des travaux de l'église. Après déductions de toutes les aides, seuls 46 000€ des travaux seront à charge de la commune.

Egalement, l'APAVE impose des bandes réfléchissantes pour l'accessibilité des lieux publics, et notamment pour l'église. Le conseil municipal refuse de poser ces bandes sur les marches du porche, considérant la valeur patrimoniale de l'édifice.

Appel à projets « cœur de Bourg »

La commune a répondu à l'appel à projets de la Région Bretagne : une aide de 50% est possible (plafond de subvention maxi de 500 000€ sur 4 ans). Pour rappel, les différents volets du projet portent sur :

- l'amélioration des équipements publics avec la rénovation de la salle des fêtes.
- la création de nouveaux logements.

- le développement du commerce (ouverture d'un multi-service ? D'une épicerie ? D'un bar associatif fonctionnant le week-end ? Etc???)

- l'organisation des espaces du bourg, notamment des cheminements (accès à l'école par exemple).

Le résultat sera connu en octobre.

Les élus ont discuté des enjeux, et également de la capacité financière de la commune à engager ces travaux, si elle était retenue dans le cadre de cet appel à projets. La rénovation de la salle des fêtes, la création de nouveaux logements (création nouveau lotissement, rénovation de l'ancienne poste ...) sont au programme.

Concernant la capacité financière de la commune, 2 emprunts sont actuellement en cours sur le budget général (aménagement du bourg 163 288€ restant à verser et logement des personnes âgées au lotissement Prim'terre pour 86 012€) : ils arriveront à échéance en 2023. Sur le budget assainissement, l'emprunt pour l'actuelle station sera clôturé en 2030 (147 625€ restent à payer) : le conseil municipal propose de le renégocier pour bénéficier d'un taux plus favorable.

Valérie Poilâne explique que la commune peut mobiliser une enveloppe d'investissement de 70 000 à 100 000€ par an. Tel que le projet a été présenté, il faudrait que la commune mobilise 311 000€ sur l'ensemble des 5 années. Un emprunt de la moitié de cette somme pourrait être envisagé.

Assainissement collectif

Jean Jacques Poilvert, adjoint à l'assainissement, explique que la commune devra faire face d'ici la fin du mandat à la construction d'une nouvelle station d'épuration. Pour rappel, l'actuelle station cumule de nombreux problèmes. Sa capacité maximum est actuellement utilisée : il ne peut plus y avoir de nouveaux raccordements. De plus, de nombreux dysfonctionnements sont observés en raison de sa conception et d'un emplacement inadéquat.

Une enveloppe de 200 000€ serait à prévoir, une aide de 50 000€ serait possible avec l'agence de l'eau. En tout état de cause, un emprunt de 80 à 100 000€ sera à prévoir pour cette nouvelle station.

Une étude d'acceptabilité du milieu doit donc être menée pour 14 700€ HT au total (subvention de 60% par l'agence de l'eau). Un groupement de commandes va également être mené par Loudéac Bretagne Centre Communauté pour visualiser le réseau des communes qui souhaitent participer. Le conseil avait refusé l'offre lors de sa dernière séance, mais l'ADAC l'encourage fortement à y adhérer : ce sera une étape incontournable dans la procédure de la nouvelle station, et il faut profiter du financement encore

possible. L'étude devra débuter dès septembre et s'étalera sur 9 mois.

L'appel d'offre va donc être lancé courant Août. Un cahier des charges pour lancer ce recrutement d'un bureau d'étude est travaillé par Valérie Poilâne-Tabart, Jean-Jacques Poilvert, avec l'appui de l'ADAC.

Ecole : Conseil d'école

Le gouvernement donne le choix aux communes de garder ou pas la semaine à 4.5 jours d'école, avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). 30% des communes reviennent à la semaine des 4 jours. Le conseil municipal décide de garder les 4,5 jours. Un fonctionnement solidaire entre les communes avait été mis en place par l'ancienne communauté de communes Hardouinai Mené (mise à disposition des animateurs sportifs, de l'animatrice lecture, de l'école de musique ...) : 60% des animateurs étaient pris en charge par l'ancienne communauté. Renoncer aux TAP sur notre RPI en septembre prochain, reviendrait à déséquilibrer tout le fonctionnement mis en place. De plus, les activités mises en place ont beaucoup plu aux enfants, enseignants et aux familles. La municipalité de Gomené est également favorable à son maintien.

Le bureau du pôle de proximité Hardouinai-Mené (maires des communes de l'ex-CCHM) a acté ce principe : poursuivre pour l'année 2017-2018 et engager des discussions au cours de l'année pour voir ce qui sera fait pour la rentrée 2018 (stopper ou continuer).

Aujourd'hui, considérant cet acquis, Loudéac Communauté Bretagne Centre prend en compte cet avantage et reverse pour le moment une allocation de compensation.

Néanmoins, des changements vont s'opérer dès la rentrée au sein des effectifs de Loudéac Communauté : l'animatrice lecture, Virginie Languille ne pourra plus intervenir, que ce soit aux TAP, ou encore à la médiathèque de Laurenan. Les élus déplorent fortement cette décision ...

Il est fort probable que l'organisation des TAP soit amenée à évoluer de nouveau d'ici la rentrée 2018.

Cependant, pour le moment, la commune de Laurenan va renouveler les conventions de mise à disposition de son personnel, pour la bonne poursuite de cette organisation, à savoir :

- Myriam Barbé, employée municipale à Laurenan, qui intervient à l'école de Gomené le mercredi matin,
- Sylvia Potté, employée de vie scolaire à Laurenan, pour l'accompagnement des enfants jusqu'à la cantine, à raison d'1h30 supplémentaire/jour,

- Aurélie Roblet, employée de l'association Familles Rurales, pour la coordination et l'encadrement des TAP sur le RPI.

Médiathèque : opération de désherbage

Valérie Michel, employée communale, Virginie Languille (animatrice intercommunale) et l'équipe de bénévoles de la médiathèque proposent d'effectuer un désherbage : l'opération consiste à se séparer des ouvrages qui se révèlent obsolètes ou abimés, qui ne sont plus suffisamment empruntés. Cette opération s'avère nécessaire après 11 années d'ouverture. Les livres seront sélectionnés grâce à l'intervention de la bibliothèque départementale, et pourront être vendus à un prix très modique aux personnes intéressées. Les élus valident cette proposition.

Vente d'un terrain militaire à Gologouët

L'armée possède au village de Gologouët, 10 Ha de terres et d'un bâtiment de 150m² au sol. Le tout est en vente pour environs 40 000€. Il paraît délicat que la commune investisse (pour quelle utilité ?) mais les conseillers municipaux sont conscients de l'importance de ces terres pour les agriculteurs locataires, ils ne sont d'ailleurs pas reconnus comme prioritaires à l'acquisition. Le conseil émet donc le vœu que ces terrains restent à usage agricole. Le conseil municipal devra délibérer pour sa décision d'acquiescer ou pas en septembre, la commune étant prioritaire à l'acquisition. Si la municipalité renonce (ce qui est fort probable), le bien sera mis en vente.

Jeunesse : Opération argent de poche

L'opération est lancée. Le 6 juillet, à 17h00, la commune recevait les jeunes qui avaient répondu présents pour lancer l'opération mission "argent de poche". Bernard Rouillé, 1er adjoint, les a reçus en présence de Nathalie Massé, coordinatrice de l'opération, les agents municipaux (pour ceux qui pouvaient se libérer) et la presse.

3 jeunes (Amélie Dufrard, Valentine Lorand et Valentin Raffray) ont eu connaissance des missions qui vont leur être proposées durant l'été 2017. Chacun a pu donner ses disponibilités et ses centres d'intérêt. Bernard Rouillé a rappelé les termes de la charte d'engagement que les jeunes ont signée.

Collecte des déchets

Les sacs jaunes sont gratuits et ils sont à votre disposition à la mairie aux jours et heures d'ouverture. **Le service de collecte attire notre attention sur les négligences de certains usagers qui ne pratiquent absolument pas le tri sélectif mais se débarrassent**

de ce qui les encombre (ferraille, verre etc..) dans les containers. Mauvaises intentions qui pénalisent lourdement la collectivité !

Pour éviter que le bourg soit défiguré pendant plusieurs jours par les sacs jaunes déposés sur les trottoirs, il faut attendre le dernier soir pour les déposer.

Collecte de papiers pour l'école

La collecte de papier se poursuit devant l'école, y compris pendant les vacances d'été ! Vous pouvez déposer dans les bacs devant le petit portail, les journaux, mais aussi les magazines, publicités, et papiers en tous genres. Cette collecte permet de recueillir des fonds pour les enfants et leur école.

Coupure d'électricité

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis programme des travaux qui vont entraîner une coupure d'électricité sur le territoire communal le Mercredi 16 août 2017, de 14h00 à 16h00 à Chaudbuisson, La Musse et La Ville aux Pourvois.

Horaires d'été de la médiathèque

La médiathèque sera ouverte au public du 17 juillet au 30 août 2017 : Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, et le vendredi (au lieu du samedi) de 10h à 12h et de 14h à 16h.

A noter qu'elle sera fermée le mercredi 09 août l'après-midi et le vendredi 11 août toute la journée.

A vos agendas ! Les espaces jeux

Voici les dates des espaces jeux pour 2017-2018 : Les espaces jeux, organisés par le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) du CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre auront lieu, à la médiathèque, le 2^e jeudi de chaque mois, de 10h00 à 11h30, les 14/9, 12/10, 09/11, 14/12 2017 et 11/01, 08/02, 12/4 et 14/6 2018.

Bébés lecteurs à la médiathèque

Les séances auront lieu de 10h00 à 11h00 tous les premiers lundis de chaque mois soit les 04/9, 02/10, 06/11 et 04/12 pour 2017. Ces séances sont prévues jusqu'en juin 2018.

Cimetière, échéance des concessions

Toutes personnes pouvant apporter des renseignements sur les concessionnaires et/ou les héritiers des concessions de cimetière énumérées ci-dessous sont les bienvenues au secrétariat de mairie.

- Concession n° 284 Gras Albert

- Concession n° 282 Cormault Emile

- Concession n° 287 Duverger Joseph
- Concession n° 289 Chapron Liliane
- Concession n° 296 Presse Léontine
- Concession n° 297 Pacheu Robert
- Concession n° 299 Tanguy André
- Concession n° 300 Hamon Edouard
- Concession n° 310 Vve Dolo Arsène
- Concession n° 312 Vve Boishardy née Soulabaille
- Concession n° 316 Mounier Henri
- Concession n° 318 : Berthelot Jean-François
- Concession n° 319 Havis Anne-Marie

Ces concessions sont échues ou arrivent prochainement à échéance. Les héritiers sont ainsi sollicités pour renouveler leurs concessions, dans un délai de deux ans, à compter de la date d'expiration, ou à enlever les constructions existantes sur cette concession.

Etat civil

Mariage :

Kévin JOLIGARD et Maïlys FOURNAISEAU le 01/07

Décès :

Céline ROUXEL de Cargouët décédée le 12/07

A noter sur vos agendas !

Dimanche 6 août : Concours club Agility, au terrain route de St Vran

Vendredi 11 août : course cycliste de l'association Etincelle

Dimanche 3 septembre : Cérémonie de départ de l'abbé Laurent Bloyet curé de la paroisse, messe à 10h30 à Plémet, repas à la salle des fêtes de Plémet

Samedi 16/9 : Porte-ouverte société AVAC chez Pascal Juglet à Bublion

Vendredi 22/9 : soirée pizza au four de la Houssaye, à partir de 19h

Arrêté /préfectoral de sécheresse

Arrêté préfectoral du 11 mai 2017 réglementant les usages de l'eau à retrouver sur le site internet de la commune et affiché à l'accueil de la mairie.

Travaux RN 164 Laurenan

Déviations mises en place pour la fermeture de la RN 164 et des bretelles de l'échangeur de "La Lande aux Chiens"

Déviations par les voies communales des communes de Plémet et Laurenan ainsi que la RD n° 22.

Du 17 juillet au 03 août 2017 travaux d'enrobés sens Loudéac-Rennes. Basculement de la circulation Loudéac-Rennes sur la chaussée opposée, utilisation des jonctions 2x2/bidirectionnelles pour faire les basculements. Fermeture des bretelles de "La Lande aux Chiens"

sens Loudéac-Rennes, déviation par la RD n° 22 et les voies communales.

Laurenan en images



Une animation autour du conte et des arts plastiques organisée par la médiathèque, le 19 juillet



L'association Laur'Art a rencontré Jean Kergrist le 2 juillet à la tranchée de Glomel



Sortie vélo pour 150 élèves de CM2 des écoles de Laurenan, Illifaut, Langourla et Merdrignac



Sympathique brunch organisé par la toute jeune association SALAM fin juin



Réception des travaux du syndicat d'eau pour le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable